

ASSEMBLÉE NATIONALE

24 novembre 2025

L'ÉTABLISSEMENT DE L'ÉGALITÉ D'ACCÈS AU SERVICE PUBLIC POSTAL EN OUTRE-MER - (N° 2118)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

N° 4

AMENDEMENT

présenté par
Mme Marais-Beuil

ARTICLE PREMIER

À la fin de l'alinéa 3, substituer au mot :

« national »

le mot :

« français ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Remplacer le terme « national » par « français » permet de comprendre tous nos concitoyens métropolitains et ultramarins sur l'ensemble du territoire français.